

Le 3 mai 2004 les six personnes dont les noms suivent :

- Annie THIBAUT - Nadine BRETAGNOLLE - Pierre BÉRARD - Madeleine ARNOLD TÉTARD - Georges GUIEU – Bernard POTET -

se sont réunis par forum Internet à 11 Heures précises et ont déclaré constituer

L'association " La Géniale Généalogie du 71 " dont elles sont les Membres fondateurs formant le premier CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A.) de la dite association.

Après lecture et interventions de chacun pour quelques modifications, elles approuvent le projet de STATUTS rédigé et proposé par les 4 premières personnes.

Le C.A. ainsi formé a procédé à l'élection du BUREAU de l'association à savoir :

PRESIDENTE : Annie THIBAUT née le 16 décembre 1942 à PARIS 20<sup>ème</sup>

Profession : Retraitée

Adresse : 4 grande rue Mario Roustan 34200 SETE

Vice-PRESIDENTE : Nadine BRETAGNOLLE née le 27 avril 1956 à CLUNY (71)

Profession : Infirmière

Adresse : 19 place de la Baille 71000 MÂCON

TRESORIER : Pierre BÉRARD né le 17 mars 1944 à BEZIERS (34)

Profession : Retraité du Ministère des Finances

Adresse : 9 rue du Colombier 88000 EPINAL

SECRETAIRE : Madeleine TÉTARD née ARNOLD le 1<sup>er</sup> février 1942 à Fontenay sous Bois (94)

Profession : Retraitée de la Fonction publique territoriale

Adresse : 36 avenue Jean Marion 78820 JUZIERS

Le C.A. a pris la décision n° 1/2004 d'ouvrir un Compte bancaire à la Poste

La Présidente y déposera ainsi que le Trésorier sa signature sur les documents.

Le C.A. a donné tout pouvoir à la Présidente et au Trésorier pour faire fonctionner ce compte et si nécessaire, pour ouvrir un compte sur livret, et a précisé que la Présidente et le Trésorier auront signature conjointe.

Le C.A. a délibéré ensuite pour fixer les éléments de recettes ci-après après que chaque administrateur ait donné son avis et prend donc la décision n° 2/2004 suivante :

- Cotisation annuelle : 6 € précisant que cette cotisation couvrira la période de ce jour date de constitution au 31 décembre 2004 et qu'elle ne peut être valable que pour un seul adhérent - si un membre de la famille de ce dernier voulait rejoindre La Géniale Généalogie du 71 devrait acquitter la même cotisation.

Après concertation, le C.A. prend dès à présent la décision n° 3/2004 de convoquer une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE en 2005 à une date encore non fixée et sur convocation de la Présidente et ce au moins 15 jours avant la date retenue ou sur la demande expresse de la moitié des Membres adhérents.

La Présidente informe en outre que l'on pourra accueillir en tant que MEMBRES D'HONNEUR **Mme Rolande Turcan** pour services rendus avant la formation effective de la dite association.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la première séance constitutive de La Géniale Généalogie du 71 et souhaite longue vie à l'association.

La Présidente  
A. THIBAUT

La Vice-Présidente  
N. BRETAGNOLLE